


Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021</u>	PAGE 1/5

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit février à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GIROLLES, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale sous la présidence de Monsieur Pascal DROUIN, Maire.

Etaients présents : Mr Romain COMBE, Mr Frédéric DECULTOT, Mr Pascal DROUIN, Mme Béatrice DUFAUT, Mr Florian FARNAULT, Mme Céline GRISARD, Mme Patricia HOUY, Mr Pascal JACQUIN, Mme Christine NICOLAS, Mr Dominique SAUVAGEON, Mr Francis TIGNERES et Mme Rosenda TUYSUZIAN.

Absentes excusées : Mme Christine CREUZET et Mme Marie-Christine GILLET (qui donne pouvoir à Mr Dominique SAUVAGEON)

Absent : Mr Henri CORJON

Mme Céline GRISARD a été désignée Secrétaire de séance.

Convocation : 11 février 2021

Affichage : 24 février 2021


Pour des raisons de sécurité sanitaire liées à l'épidémie de coronavirus et afin de pouvoir respecter la distanciation sociale, la réunion du conseil municipal a été délocalisée à la salle communale.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

La délibération relative à l'avis de la commune sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est ajournée car ce point a été repoussé au prochain conseil communautaire.

SOMMAIRE

1. Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles ;
2. Rénovation de la Bibliothèque/Centre de documentation (BCD) - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
3. Ecole Saint Louis - Demande de participation aux frais de scolarité ;
4. Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret – Bulletin d'adhésion année 2021 ;
5. Abonnement à l'application PanneauPocket ;
6. Divers.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021</u>	PAGE 2/5

Décision n°2021-01-01 : RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DE PRÉEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Conseil Municipal, par 13 voix favorables, se prononce favorablement :

Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement,

Vu les articles L113-8 à L113-14, L215-1 à L215-24, R113-15 à R113-18 et R215-1 à R215-20 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'en vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non,

Considérant que cette opération doit permettre de préserver le patrimoine naturel et paysager tout en le faisant découvrir au public,

- Sur le fait de solliciter auprès du Département du Loiret la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de GIROLLES conformément au plan annexé ;
- Sur le fait de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la commune de GIROLLES dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.

Décision n°2021-01-02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL - TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BCD

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet Travaux de rénovation énergétique de la Bibliothèque / Centre de documentation (BCD) est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 26 647,16 € HT, soit 31 976,59 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✓ **ADOpte** le projet Travaux de rénovation énergétique de la Bibliothèque / Centre de documentation pour un montant de 26 647,16 € HT, soit 31 976,59 € TTC.


✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Dépenses	HT (€)	Recettes	HT (€)
Travaux	25 147,16	DSIL	8 917,73
Maîtrise d'œuvre	1 500,00	Région (Plan Isolation)	12 400,00
		Primes privées CEE	Non défini à ce jour
		Autofinancement	5 329,43
Total	26 647,16	Total	26 647,16

✓ **SOLLICITE** une subvention de 8 917,73 € au titre de la DSIL, soit 33,47 % du montant du projet ;

✓ **AUTORISE** le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;

✓ **CHARGE** le Maire de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la présente délibération.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021</u>	PAGE 3/6

Décision n°2021-01-03 : ÉCOLE SAINT LOUIS - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Considérant que la Commune de Girolles dispose des structures nécessaires à l'accueil des enfants avant l'entrée en classe (garderie périscolaire du matin), pendant l'interclasse de midi (restauration scolaire) et à la sortie des classes (garderie périscolaire du soir) et satisfait donc à ses obligations ;

Considérant que cette scolarisation hors commune n'entre pas dans un des cas dérogatoires définis par le décret n° 86-425 du 12 mars 1986 portant application de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et que, dès lors que la commune dispose d'une école qui a la capacité suffisante pour accueillir cet enfant et qu'aucun accord n'a été donné pour cette scolarisation, rien ne l'oblige à participer aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil située sur le territoire d'une autre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **REFUSE** de participer financièrement aux frais de scolarité demandés par l'école Saint Louis à Montargis (45) pour la scolarisation d'un enfant en cours élémentaire 1^{ère} année ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le demandeur et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

**Décision n°2021-01-04 : UNION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES RURAUX DU LOIRET (U.D.M.R.)
ADHÉSION – ANNÉE 2021**

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** l'adhésion de la commune à l'U.D.M.R. pour un montant de 87 € pour l'année 2021,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

Décision n°2021-01-05 : ADHÉSION AU SERVICE D'INFORMATION À LA POPULATION PANNEAUPOCKET


Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DÉCIDE** d'adhérer au dispositif *PanneauPocket* pour un coût annuel de 130,00 € TTC.
- ✓ **PRÉCISE** qu'une information sera réalisée auprès des administrés de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal

Le Conseil municipal est informé de l'impression du bulletin municipal 2021. La distribution par les élus aura lieu à partir du samedi 20 février 2021. Une information sur la mise en place de l'application *PanneauPocket*, décidée ce jour par le Conseil municipal, sera insérée dans le bulletin.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021</u>	PAGE 4/5

Assainissement collectif

Monsieur le Maire fait état de l'avancement du dossier relatif aux travaux de rénovation des réseaux d'assainissement et de construction d'une nouvelle station d'épuration. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), rédigé par Mr Frédéric DECULTOT, a été transmis pour avis à CAP Loiret. Le choix du maître d'œuvre devrait intervenir avant la fin 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier va également être distribué aux habitants raccordés à la station d'épuration pour leur rappeler les règles de bon usage quant à l'interdiction de certains produits et du rejet des eaux pluviales dans le réseau. En effet des lingettes se sont à nouveau accumulées dans le clarificateur et ont obstrué les pompes de relevage entraînant leur arrêt total. Le raccordement de gouttières ou de puisards sur le réseau de tout-à-l'égout est avéré car lors de la désobstruction des pompes un apport massif et continu d'eau a été constaté. Un nouveau diagnostic des réseaux va donc être réalisé. Les propriétaires sont invités à effectuer rapidement les travaux nécessaires à la remise en conformité de leur installation d'évacuation des eaux pluviales (gouttières, puisards ou rejets) si celle-ci était raccordée de façon illégale au réseau de collecte d'eaux usées.

Réseau et matériel informatique

Des devis pour la remise aux normes du réseau de câblage et de téléphonie pour la mairie et les bâtiments scolaires et périscolaires ont été réalisés.


Le Conseil municipal est informé que le plan de relance présenté par le Gouvernement pour faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Un appel à projets pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base a été lancé. Les projets devront être construits conjointement par la commune et les équipes pédagogiques et devront être déposés au plus tard avant le 31 mars 2021. L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité. Le montant subventionnable maximum se monte à 7 000 € pour le volet équipement et 840 € pour le volet services et ressources, soit environ 4 900 € d'aide de l'état avec une subvention calculée à 70 %. Le diagnostic réalisé à Girolles a montré le besoin pour l'école de se doter d'un tableau blanc interactif dans chaque classe. Une petite partie de la rénovation du réseau sera intégrée dans le dossier pour atteindre le maximum subventionnable.

Unité de méthanisation

La préfecture du Loiret a informé la mairie que des irrégularités relatives à la publicité de l'avis de consultation qui a eu lieu du 20 novembre au 18 décembre 2020 inclus ont été relevées au cours de cette procédure. C'est la raison pour laquelle une consultation complémentaire est organisée du 15 mars au 12 avril 2021 inclus, afin d'assurer au mieux l'information du public sur ce projet. Les observations lors de la consultation du public qui s'est déroulée du vendredi 20 novembre au vendredi 18 décembre 2020 restent prises en compte dans le cadre de l'instruction du dossier. A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du Code de l'environnement, ou un arrêté de refus.

Travaux

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de la toiture de la forge des services techniques sont terminés.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021</u>	PAGE 5/5

Il évoque les récentes difficultés liées à l'arrêt régulier de la chaudière de la mairie qui alimente également l'école. Des pièces ont été changées mais la vétusté de la chaudière nécessite d'anticiper le changement de système de chauffage. Une étude a été réalisée par un Conseiller énergie de l'ADIL afin d'envisager les différents modes de chauffage eu égard les contraintes du bâtiment et de son usage.

Un point est fait sur l'état des routes de la commune, notamment certains chemins agricoles, et de la vitesse excessive sur certaines voies communales.

Espaces verts

Des arbres ont été plantés Place de la Liberté en lieu et place des massifs.

Mme Rosenda TUYSUZIAN évoque les différentes autres possibilités de plantations au centre-bourg.

Divers

La population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021 est de 628 habitants.

Le Conseil municipal est informé des remerciements d'une administrée concernant la distribution des colis pour les anciens et de remerciements concernant des faire-part de décès.

Le Conseil municipal est informé du montant de la dotation budgétaire de compensation de l'Etat pour la souscription, dans un contrat d'assurance, d'une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à laquelle est tenue vis-à-vis du maire ou de l'élu municipal qui s'élève pour l'exercice 2020 à 102 €.

Il est également informé du montant du concours exceptionnel alloué à l'achat des 800 masques fixé à 295,40 €.

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu des attributions déléguées par le conseil municipal :

- Contrat d'entretien pour les chaudières de la mairie et de l'école : Devis de l'entreprise NDGL pour un montant de 318,24 € TTC par an (résiliation du contrat d'entretien par BOLLORÉ d'un montant annuel de 577,50 €)
- Travaux d'électricité et de plomberie pour le local des services techniques : Devis de l'entreprise NDGL pour un montant de 886,22 € + 238,82 € soit 1 125,04 € TTC.
- Travaux de peinture des menuiseries du rez-de-chaussée de la mairie : Devis de l'entreprise CHOCAT pour un montant de 475,20 € TTC (faces intérieures) + 3 207,60 € TTC (faces extérieures) soit 3 682,80 € TTC.

Le Conseil municipal est informé de la fermeture de la Trésorerie de Ferrières et la création d'un service de gestion comptable à Montargis à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Maire fait le point sur le recrutement d'un agent à mi-temps pour le service technique sur la base d'un Parcours Emploi Compétence (PEC). Quelques candidatures ont été reçues. Les entretiens commenceront semaine 8.

Le Conseil Municipal évoque différentes questions de gestion courante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance
Céline GRISARD



Le Maire
Pascal DROUIN

